



Parc national
de forêts

Conseil d'administration du 2 mars 2023

Membres en exercice : 53

Nombre de membres présents : 39

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023-005

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CANDIDATURE FEDER
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DU PROJET « Mieux connaître, gérer et préserver
la diversité des prairies permanentes du Parc national de forêts »**

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 17 février 2023, s'est tenu par visioconférence et en présentiel le 2 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu la délibération n°2022-29 du 10 novembre 2022 approuvant le budget initial de 2023 du Parc national de forêts.

Considérant le projet « Mieux connaître, gérer et préserver la diversité des prairies permanentes du Parc national de forêts » et le plan de financement prévisionnel associé préalablement mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve l'opération et le plan de financement prévisionnel, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

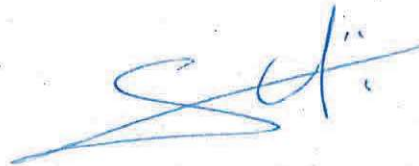
Fait à Arc-en-Barrois, le 2 mars 2023.

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

Le Commissaire du Gouvernement

0 8 MARS 2023



Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Demande de subvention pour le projet :

**Mieux connaître, gérer et préserver la diversité des prairies permanentes
du Parc national de forêts**

Calendrier du projet

Date de début : 01/09/2023

Date de fin : 31/08/2026

Description du projet

Les prairies de fond de vallée sont valorisées par le pâturage. Leur permanence, remise en question par les difficultés économiques actuelles de l'élevage, permet le maintien d'une diversité floristique et joue le rôle de filtre aux abords des cours d'eau. Par sa localisation en tête des bassins hydrographiques, le Parc national porte une responsabilité vis-à-vis des territoires situés à l'aval. La préservation des milieux prairiaux qui contribuent à la préservation de ce bien commun est prioritaire.

Les prairies permanentes occupent une surface importante dans le territoire : 22 978 hectares dédiées au pâturage ou à la fauche. Elles constituent les milieux les plus menacés du territoire par les retournements et les changements de pratiques (amendements, intensification). Les prairies humides sont des milieux ouverts favorables à une faune riche, surtout lorsque des éléments buissonnants ou arborés sont maintenus. Elles recèlent des espèces végétales remarquables comme le Narcisse des poètes, particulièrement sensibles aux pressions anthropiques. A contrario, les milieux prairiaux plus xérophiles, de type pelouses sèches sont menacés par une sous-utilisation et une fermeture des milieux. Les menaces pesant sur les prairies de fond de vallée, les pelouses et ourlets de transition avec les milieux forestiers peuvent réduire fortement la fonctionnalité des trames vertes au sein du Parc national.

Surface agricole	103 243 ha
Dont Prairies temporaires et permanentes	31 978 ha (31 %)
Dont Prairies permanentes	22 978 ha (21,4 %)

Détail des surfaces agricoles dont prairies permanentes dans le Parc national de forêts, en ha

Si les prairies permanentes représentent encore 21,4 % de la SAU totale du Parc national, elles ne concernent que 15 % des surfaces agricoles de la partie Côte d'Orient. Elles y sont même en régression au profit des prairies temporaires, avec une diminution des surfaces des prairies permanentes de 5,3% entre 2019 et 2020. Entre 1990 et 2007, 25% des espèces floristiques ont disparu des prairies humides de la région. Les prairies du Parc national de forêts apparaissent donc comme des milieux à la fois riches mais fragiles et menacés.

L'action du Parc national est dirigée vers les orientations et mesures de sa charte :

- Orientation 2 - Améliorer la connaissance des patrimoines
- Orientation 12 - Soutenir une agriculture durable ; Mesure 1 - devenir un territoire pilote en matière d'agro-écologie
- Orientation 12 - Soutenir une agriculture durable ; Mesure 3 - accompagner des systèmes de polyculture-élevage viables et performants

Ces milieux naturels riches et sensibles sont susceptibles d'être altérés notamment par les retournements, des arrachages, des travaux de drainage ou une utilisation excessive d'intrants. Les démarches incitatives telles que les MAEC sont mises en œuvre mobiliser les agriculteurs sur les enjeux et développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Concrètement, des actions portées par le Parc national ciblent déjà ces milieux particuliers, dans une logique forte de complémentarité avec le projet proposé. C'est le cas de la participation d'exploitants au réseau de ferme pilotes Patur'ajuste, action visant la montée en compétence des exploitants agricoles sur la valorisation durable des végétations naturelles. L'objectif est de redéfinir la place des végétations naturelles dans le fonctionnement technico économique des élevages. Le Parc national est également organisateur du concours national pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours, lequel vise à récompenser les bonnes pratiques mais également de créer des relations constructives avec les exploitants via la reconnaissance de leur savoir-faire. Enfin le territoire du châtilonnais est l'un des premiers à porter effectivement un projet de paiement pour services environnementaux (PSE), orienté vers la protection de la ressource en eau. Le Parc national est partenaire du projet depuis son lancement. **En cohérence avec les actions d'accompagnement des exploitations, existantes mais insuffisantes, le projet proposé répond à la nécessité de mieux connaître et de documenter le fonctionnement actuel des écosystèmes prairiaux, de suivre leur évolution face aux changements climatiques ou de pratiques, ainsi que de communiquer auprès d'un large public sur les enjeux associés à leur biodiversité et leur conservation.**

Objectifs recherchés

Important réservoir de biodiversité, pourvoyeuse nombreux services écosystémiques, la mosaïque des prairies permanentes du Parc national de forêts connaît d'importantes évolutions sous l'effet du changement climatique ou de l'évolution des pratiques de gestion.

Caractériser, suivre ces évolutions sur le moyen terme, **croiser** les connaissances scientifiques, techniques et vernaculaires pour co construire un langage et des outils communs d'analyse et **faire découvrir** l'importance de ces milieux au plus grand nombre sont les trois axes de travail développés dans le projet porté par le Parc national.

Moyens mis en œuvre par le porteur de projet

Moyens humains affectés au projet en ETP

Parc national de forêts : Au total 1.41 ETP / an sur 3 ans avec :

- Création de poste Chargé.e de mission Prairies : 36 mois
- Chargé de mission agroécologie : 27 semaines
- Responsable Pôle Transition écologique : 27 semaines
- Administrateur systèmes et réseaux : 10 jours

Autres moyens utilisés pour les besoins du projet (moyens matériels, immatériels ...)

- Véhicules de service du Parc national
- Locaux pour réunions
- Contribution indirecte d'autres agents du Parc national ou de partenaires

Livrables attendus suite à la réalisation du projet

Axe 1. Améliorer les connaissances scientifiques sur la biodiversité des prairies permanentes

- Constitution d'un réseau de suivi de prairies permanentes
- Données naturalistes et agronomiques : relevés floristiques, entomologiques et suivi des pratiques
- Rapport de synthèse des observations
- Site internet dédié et plateforme partage des données.

Axe 2. Concevoir une typologie multifonctionnelle des prairies permanentes

- Typologie multifonctionnelle des prairies permanentes du Parc national de forêts
- Modules de formation à destination des exploitants agricoles

Axe 3. Valoriser les connaissances produites

- Trame de déroulement des journées de sensibilisation du grand public
- Livret pédagogique d'explication et de participation au Prix des jeunes pousses.

Plan de financement prévisionnel

Catégorie de dépenses	Montant global (en € TTC)
Dépenses de prestations externes	52 000,00 €
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	5 585,18 €
Dépenses de communication	4 500,00 €
Frais de personnel directs	286 066,89 €
Coûts éligibles restants (40% des frais de personnel directs)	114 426,76 €
Total projet	464 760,93 €
Dont éligible	462 578,83 €

Demande de subvention FEDER : **277 409 €**, soit 60% du montant éligible.

Reste à charge : 187 351,93 € dont 108 250 € de frais de personnel direct déjà pris en charge par l'établissement.